

PROTOCOLE SANITAIRE DU LYCEE VAN DONGEN A L'ATTENTION DES ELEVES

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de **niveau 2 et prévoit l'application stricte des gestes barrières et le port du masque en intérieur.**

Voici la façon dont se déroulera votre journée et les règles à observer pour vous protéger et protéger les autres.



A l'arrivée au lycée

- J'évite autant que possible les attroupements et je respecte la distanciation physique d'un mètre devant le lycée et pour pénétrer dans le lycée
- Je ne salue pas mes camarades (accolades, embrassades, poignées de main, checks...)
- Je porte un masque pour entrer dans le lycée
- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition dans le hall

En classe

- Je respecte autant que possible la distanciation physique d'un mètre dans les couloirs
- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition dans les salles de classe avant et après les cours
- Je conserve mon masque pendant les cours

Pendant mes déplacements dans l'établissement

- Je respecte autant que possible la distanciation physique d'un mètre dans l'enceinte du lycée
- Je porte un masque pour tous mes déplacements dans le lycée
- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition dans les parties communes

Pendant la récréation

- Je respecte autant que possible la distanciation physique d'un mètre
- Je conserve mon masque pour tous mes déplacements dans les espaces clos et je respecte les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale
- J'évite les attroupements devant les toilettes et je me lave les mains avant et après

A la cantine

- J'évite autant que possible les contacts physiques dans la file d'attente
- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition à l'entrée de la ligne de self et à la sortie du réfectoire
- Je conserve mon masque jusqu'au réfectoire et ne l'enlève que pour déjeuner
- Je change de masque s'il a été porté 4 heures, s'il a été mouillé, souillé ou détérioré
- Je jette le masque usagé dans la poubelle dédiée à la sortie du réfectoire

A la sortie du lycée

- Je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique à disposition dans le hall
- Je jette le masque usagé dans la poubelle dédiée à la sortie du lycée

Pour rappel, le port du masque est obligatoire dès l'attente à l'arrêt de bus et tout au long du trajet à bord du bus dès l'âge de 11 ans. En cas d'infraction, l'amende encourue est de 135€.

C'est avec vous et grâce à la responsabilité et la vigilance collectives que nous assurerons l'éducation pour tous, en nous protégeant les uns et les autres.

La Direction

RAPPEL

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.